
La Région défend les usagers des TER : liberté de voyages et refus de la double peine pour les passagers lors des contrôles à bord

- **Liberté de voyages pour les usagers : le billet TER 7 jours maintenu en Auvergne-Rhône-Alpes**

Alors que la SNCF souhaitait limiter la période de validité des billets de TER à une seule journée, comme c'est le cas dans d'autres régions pour lutter contre la fraude, **la Région Auvergne-Rhône-Alpes a refusé de réduire la période de validité des billets sur le réseau régional. Le billet valable sept jours est donc maintenu en Auvergne-Rhône-Alpes.**

La Région s'est fortement engagée dans un plan de sécurisation des gares et des TER notamment à travers le renforcement des équipes de la SUGE et de l'équipement de vidéo protection. Pour **Martine GUIBERT**, Vice-présidente déléguée aux Transports, la proposition de la SNCF n'était pas acceptable pour la Région dans un contexte de travaux importants en 2019 qui compliquent la vie des usagers et au regard d'une qualité de service qui ne s'améliore pas de la part de l'exploitant SNCF.

En refusant cette mesure, la Région souhaite préserver la liberté de circulation des usagers des TER et favoriser la souplesse des transports et de la mobilité au sein de notre réseau TER.

« Dans un contexte de travaux importants en 2019 et soucieuse de faciliter la vie des usagers des TER, en particulier dans nos territoires ruraux, j'ai refusé que la validité des billets TER soit ramenée de 7 jours à 1 jour. Cette mesure nationale ne sera donc pas mise en œuvre en Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 ».

Martine GUIBERT, Vice-présidente déléguée aux Transports

- **Majorations à bord du TER : la Région refuse la double peine imposée aux usagers.**

La SNCF a décidé de suspendre les ventes de billets à bord des TER au prix du guichet et de mettre en place un nouveau barème majoré de régularisation à bord des trains pour répondre au principe général national: être doté d'un titre de transport valide avant de monter à bord.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, consciente des difficultés que ces mesures engendreraient pour les usagers, particulièrement dans les gares rurales qui ne sont pas dotées d'un équipement de distribution, a demandé à la SNCF de revoir sa copie pour le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes afin de ne pas pénaliser les usagers.



Ainsi, les nouveaux principes de tarification à bord qui seront déployés en Auvergne-Rhône-Alpes ne concerneront pas les 70 gares qui ne sont pas équipées soit d'un guichet soit d'un distributeur de billet TER (automates bleus).

Les voyageurs montants dans un train au départ d'une de ces 70 gares, pourront, s'ils se présentent spontanément auprès du contrôleur sans attendre son passage, se faire délivrer un billet au tarif guichet, sans modification par rapport aux pratiques actuelles.

Pour toutes les autres gares, les voyageurs devront en revanche anticiper leur achat sur les équipements disponibles en gare.

« Plusieurs associations d'usagers m'ont fait connaître leur inquiétude quant au dispositif de régularisation majorée à bord envisagé par la SNCF à l'occasion des réunions de notre grande consultation dès la fin de l'année 2018.

Je n'accepte pas cette logique de « double peine » imposée aux usagers : pas de guichets en gares et majoration à bord ! Aussi la Région a refusé cette proposition pour protéger les usagers des TER qui n'ont pas d'autres moyens d'achat. ***Ces prises de positions aux côtés des usagers seront financées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.*** »

Martine GUIBERT, Vice-présidente déléguée aux Transports

